

N° D'ORDRE : 2018-135

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 23**Pouvoirs : 04**Excusé : 00**Absents : 02**Qui ont pris part
à la délibération : 27**Date de convocation : 11 décembre 2018*SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme ROURE Simone - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian à M. VINCENT Gilles, Maire - M. HOEHN Gérard à M. BALLESTER Alain - M. BLANC Romain (arrivé à 18h43, participe à partir du point n°3) à Mme MONTAGNE Françoise - Mme LEVY Séveryn à M. COIFFIER Bruno.

Absent : M. PAPINIO Raoul, Mme LEDUC Isabelle.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

1 - TARIFS PUBLICS LOCAUX 2019**J. CIMETIERES COMMUNAUX**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient, pour tenir compte des charges et afin de suivre l'évolution des prix, de procéder à une hausse de 1,5% des tarifs publics locaux applicables en 2018 en matière de concessions de cimetières. Les tarifs liés au coût de la maçonnerie n'augmentent pas.

M. le Maire propose également aux membres du Conseil Municipal, par souci de simplification comptable, d'arrondir le prix des concessions à l'unité supérieure.

Les nouveaux tarifs seront donc fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2019 :

<i>CONCESSIONS CONSTRUITES AVANT 2010</i>			
Tarifs 2019			
Désignation	Coût de la concession	Coût de la maçonnerie	Total
Quinzenaire 2 places	705 €	2 330 €	3 035 €
Trentenaire 2 places	1 407 €	2 330 €	3 737 €

Trentenaire 4 places	1 407 €	3 250 €	4 669 €
Cinquantenaire 6 places	2 134 €	4 449 €	6 626 €
<i>CONCESSIONS CONSTRUITES APRES 2010</i>			
Quinzenaire 1 place <i>chargement vertical</i>	704 €	927 €	1 631 €
Trentenaire 1 place <i>chargement vertical</i>	1 407 €	927 €	2 334 €
Quinzenaire 2 places <i>chargement vertical</i>	704 €	1 853 €	2 557 €
Trentenaire 2 places <i>chargement vertical</i>	1 407 €	1 853 €	3 260 €
Quinzenaire 2 places <i>chargement frontal</i>	704 €	2 838 €	3 542 €
Trentenaire 2 places <i>chargement frontal</i>	1 407 €	2 838 €	4 244 €
Trentenaire 4 places <i>chargement vertical</i>	1 407 €	3 705 €	5 112 €
Trentenaire 4 places <i>chargement frontal</i>	1 407 €	4 074 €	5 481 €
Cinquantenaire 6 places <i>chargement vertical</i>	2 112 €	5 559 €	7 671 €
Cinquantenaire 6 places <i>chargement frontal</i>	2 112 €	5 594 €	7 672 €

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE PAR 25 POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. COIFFIER, MME LEVY)

- de fixer pour l'année 2019 les tarifs énumérés ci-dessus.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT